

Les données décrivant ci-dessous les systèmes provinciaux portent avant tout sur les grandes universités non confessionnelles. Il n'est fait aucune mention des établissements rattachés à des Églises, ni des collèges fédérés et affiliés.

*Terre-Neuve:* L'Université Memorial est le seul établissement du genre dans cette province. Comme il a été dit plus haut, à Terre-Neuve il n'existe pas d'intermédiaire, ou organisme tampon, entre le gouvernement et l'Université et, de ce fait, celle-ci entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. Les questions ayant trait au financement sont confiées à un comité spécial du Cabinet chargé des affaires universitaires, tandis que les rapports courants se font au moyen de contacts directs entre l'Université et les ministères de l'Éducation et des Finances.

*Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick:* Les provinces maritimes comptent beaucoup d'établissements de niveau universitaire de petite et de moyenne taille (un à l'Île-du-Prince-Édouard, quatre au Nouveau-Brunswick et 13 en Nouvelle-Écosse). Aussi se sont-elles dotées d'un organisme unique, la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, chargé de servir d'intermédiaire entre les universités et les gouvernements des trois provinces. Créée en vue d'aider les provinces et les éta-

blissements à utiliser et à répartir plus efficacement les ressources de l'enseignement supérieur dans la région, la Commission relève du Conseil des premiers ministres des Maritimes. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que la Commission soumet chaque année aux parlements provinciaux ses recommandations concernant le niveau d'aide financière à verser aux universités. Chaque parlement fixe lui-même le niveau de financement des établissements relevant de sa compétence; les subventions sont alors remises aux universités par la Commission (au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard), ou par le ministre de l'Éducation (en Nouvelle-Écosse) sur la recommandation de la Commission.

Les universités des provinces maritimes, de concert avec l'Université Memorial de Terre-Neuve, ont créé l'Association des universités de l'Atlantique, organisation bénévole dont l'objectif est d'assurer la haute qualité de l'enseignement en coordonnant l'enseignement supérieur et en évitant le chevauchement inutile de certains programmes. L'effort de coopération entrepris par cette association et la Commission a abouti à une formule de répartition des subventions de fonctionnement unanimement acceptée: 75 p. cent du montant total sont versés sous forme de subvention globale, tandis que les 25 p. cent qui restent sont accordés en fonction des effectifs.